

Sur fond de pandémie du Covid-19, qu'en est-il de la situation des Palestiniens de la bande de Gaza, qui en plus du blocus, vivent maintenant à l'heure du confinement ? Barbara Durot, référente LDH auprès de la Plateforme 44 des ONG pour la Palestine fait le point. Plus localement, qu'en est-il des plus précaires à Nantes, quelles sont leurs difficultés, quelles solidarités se mettent en place ? Sylvie Roudil a interviewé différents témoins, bénévoles et professionnels, et leur donne la parole.

Bonne lecture à vous !

## SOMMAIRE

Tribunes militantes :

La bande de Gaza est-elle confinée ? ..... p. 1-4

Témoins des inégalités et solidarités en temps de crise du Covid p.5-10

Les communiqués locaux ..... p.10

Les communiqués nationaux ..... p.10-11

## TRIBUNES MILITANTES

### LA BANDE DE GAZA EST-ELLE CONFINÉE ?

*Barbara Durot*

*référente LDH auprès de la Plateforme44 des ONG pour la Palestine*

C'est une question qui nous laisse pétrifiés pendant quelques secondes, n'est-ce-pas ?

Cynisme ? Humour ? Souci sincère de sécurité sanitaire ?

Ou un peu des trois à la fois ...

Eh bien, oui, en plus du blocus, Gaza vit maintenant à l'heure du confinement... Interdiction des rassemblements et contrôles (habituels) aux points d'entrée semblent avoir permis – pour l'instant – de contrôler l'épidémie virale. Les cas recensés à l'intérieur sont en nombre suffisamment faible pour ne pas menacer la sécurité sanitaire de cette petite parcelle parmi les plus peuplées du monde. La question d'un confinement strict y est d'ailleurs aussi peu réaliste que dans les faubourgs de Johannesburg ou dans les camps de travailleurs migrants en périphérie de Bombay.

En pratique, l'incurie sanitaire et médicale entretenue par les raids aériens et le blocus subis depuis 2007 rendent évidente une catastrophe pour le 1,8 million d'habitants en cas d'épidémie. Au point qu'Israël fournit de l'aide sanitaire à Gaza pour affronter le nouveau coronavirus – à l'inverse de ce qui ne se fait pas pour les palestiniens qui résident à Jérusalem : (...) le quartier palestinien de Kafr Aqab situé au nord de Jérusalem, (...) extrêmement peuplé, est situé de l'autre côté du mur et la municipalité de Jérusalem n'y procure aucun service à la population palestinienne. Depuis le début de la crise du coronavirus, Israël a interdit à l'autorité palestinienne d'y intervenir pour des raisons sanitaires, laissant la population sans aucun soin. En revanche, les descentes de l'armée y sont extrêmement fréquentes et donnent lieu à des clashes répétés (Association France Palestine Solidarité, 24/04/20). Cette aide ne va pas jusqu'à la levée du blocus. Et serait de toute façon bien insuffisante en cas de départ d'épidémie, avec 75 lits de réa pour Gaza au 24 avril (soit un ratio de 1 lit pour 24 000 habitants). Ajoutons que la situation alimentaire de la bande de Gaza va se compliquer avec l'impact du confinement en période de ramadan. Comme le remarque France Info, « Gaza résiste toujours à la pandémie malgré une situation sanitaire catastrophique ».

## SITUATION ORDINAIRE ...

***La vie des gazaouis, dès avant la période « covid », est présentée de façon assez complète dans l'article d'O. Pironet, Le Monde Diplomatique de septembre 2019 (on le trouve en ligne).***

-----

« Au-delà du blocus de la Bande de Gaza, la Cisjordanie et Jérusalem-Est sont au cœur d'une colonisation intense. Malgré les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies qui rappellent l'illégalité de la colonisation, Israël continue de l'encourager dans les Territoires palestiniens occupés depuis la Guerre des Six Jours en 1967. On compte actuellement plus de 620 000 colons, soit 12% de la population en Cisjordanie et 40% à Jérusalem-Est. Après l'annexion illégale de Jérusalem-Est en 1980, la communauté humanitaire s'inquiète aujourd'hui du nombre de lois et projets de loi qui reflètent une annexion de facto de la majorité de la Cisjordanie. Pour y arriver, le gouvernement israélien, dirigé par la droite radicale, s'appuie sur les colons à la tête de puissants partis politiques et bénéficie du soutien sans faille du gouvernement américain. Sous l'administration Trump, la construction de colonies a redoublé : rien qu'en 2018, plus de 15 800 nouveaux appartements ont été approuvés dans les colonies par le gouvernement israélien.

Dans un contexte international et israélien propice à la colonisation et à l'occupation, les colons israéliens se sentent tout permis. La violence qu'ils opèrent à l'encontre des Palestiniens est quotidienne en Cisjordanie et à Jérusalem-Est : violences psychologiques et physiques, incendies de maisons et de biens, attaques contre des voitures, destruction d'oliviers ou de cultures, harcèlement... Les attaques et intimidations de colons visent à empêcher les Palestiniens de cultiver ou de rester sur leurs terres, facilitant les procédures de confiscation de ces terres par l'armée israélienne. Cette situation permet ensuite au gouvernement israélien d'y construire de nouvelles colonies ou d'agrandir celles existantes. »

***Extrait de la tribune commune de Malik Salemkour, 24 juin 2019.***

## COLONISATION

Mais tandis que la vie tourne au ralenti, en Palestine et en Israël comme dans la majorité des pays de l'hémisphère nord à l'heure d'une pandémie, la colonisation illégale des terres palestiniennes s'est-elle arrêtée, tout de même ?

Eh bien non.

La politique israélienne s'est remise en ordre de marche, avec un gouvernement bicéphale, et se donne pour mot d'ordre de ne légiférer que dans le cadre de la lutte contre le coronavirus pour les six prochains mois à l'exception de la colonisation des terres palestiniennes. C'est la vallée du Jourdain qui est explicitement ciblée.

En terre de Bretagne, historiquement, la solidarité avec les palestiniens est forte. Cette solidarité est structurée, au niveau international, par de multiples organisations d'entraide et d'alerte, souvent regroupées autour du mouvement Boycott Désinvestissement Sanction (BDS).

Alors voilà, en plein confinement, nous sommes à nouveau en alerte, contre l'attaque d'une terre à laquelle sont rattachés 50 000 Palestiniens qui résident officiellement dans les villages de la Vallée du Jourdain.

Or, rares sont ceux qui y exploitent librement leur terre. L'écrasante majorité est exploitée en tant qu'ouvriers agricoles pour des colons qui se sont déjà approprié la terre. Sur un plan politique, l'Autorité palestinienne ne détient le pouvoir que sur 45 km<sup>2</sup> de la Vallée (sur un total de 2 500 km<sup>2</sup>, le reste relevant déjà dans les faits du pouvoir israélien).

Les colons ont développé dans le corridor du Jourdain une agriculture intensive, tandis que les puits des villages ont été brutalement asséchés dans le seul objectif de créer une dépendance de plus en plus cruelle des habitants palestiniens. C'est pour cette raison que dans le cadre des campagnes BDS, nous insistons sur le boycott de tous les produits de la Vallée du Jourdain, car nous savons que le bénéfice de ces exportations profite exclusivement aux colons.

Mais alors, à quoi rime de vouloir « encore plus » annexer ce territoire ?

## GUERRE JURIDICO-IDÉOLOGIQUE

Israël envisage cette annexion supplémentaire pour que les villages palestiniens, dont on pourrait déjà dire qu'ils sont des communautés

fantômes sur un plan politique, ne disposent plus du tout d'existence légale, les Palestiniens qui y demeurent devenant les serfs de camps de travail – quand ils sont jugés utiles – sur les terres dont leurs familles étaient propriétaires.

Derrière cette guerre juridique se joue toute la stratégie de l'État israélien. Contre les associations israéliennes de défense des droits de l'Homme, contre le droit international et ceux qui le défendent, le grignotage des territoires palestiniens reconnus par la résolution 242 du Conseil de sécurité de l'ONU de 1967 rend caduque toute possibilité d'un État palestinien, et les populations maltraitées sont repoussées soit dans un état d'apartheid, soit vers un exil définitif à l'instar des 7,9 millions de Palestiniens déjà en attente de retour<sup>1</sup>. Avec enfin, conséquence des spoliations, les réponses palestiniennes violentes, plus ou moins sporadiques, qui justifient tant et plus d'interventions militaires israéliennes radicalement déséquilibrées et l'instauration d'un État policier qui développe et abuse de technologies liberticides.

## **UN SIONISME AMBIGU**

Contre ce type de dévoiement du droit international, certains militants deviennent antisionistes. L'expression peut être jugée ambiguë car le sionisme a beaucoup évolué depuis les premières implantations d'Israéliens en Palestine, notamment dans ses rapports avec les représentants de l'État d'Israël lui-même. Là où jadis un Ben Gourion exprimait sa volonté de conquête politico-militaire, à l'opposé des colons sionistes inspirés de socialisme et porteurs d'une idéologie pacifique (cf. Tom Segev *A State at Any Cost : The Life of David Ben-Gurion*), nous assistons depuis l'échec des accords d'Oslo à un retournement vers la radicalité avec des colons fanatisés et un État à la remorque de cette population ultrareligieuse et exploitant néanmoins leur violence pour justifier une escalade sécuritaire.

Aujourd'hui, si sont appelés sionistes les colons « ultra » qui exproprient toujours plus les Palestiniens, et sioniste l'État qui justifie, souvent a posteriori, ces expropriations en opposition au droit international, il faudrait logiquement conclure que le principal ennemi d'Israël sont ces sionistes. Si, avec les partis de la gauche israélienne, on espère un État d'Israël viable, inclus dans un processus de paix au niveau régional, et porteur de toutes les valeurs positives de la culture juive, on ne peut défendre ce sionisme brutal et autoritaire.

Dans la continuité de cette observation sémantique, nous nous sommes opposés à la résolution Maillard. L'article de Michel Tubiana dans *Hommes & Libertés* de mars 2020 en pose clairement les enjeux : « Un débat qui a pris corps à la suite des déclarations invraisemblables de l'actuel occupant de l'Élysée, aux termes desquelles l'antisionisme serait le nouveau visage de l'antisémitisme. »

J'ai exprimé notre vive inquiétude aux représentants de l'État français à propos de ce dérapage dès 2018, lorsque nous avons été reçus au titre de mandataires de la Plateforme44 des ONG pour la Palestine à l'issue d'une manifestation de soutien à Gaza.

## **UN ÉTAT D'ISRAËL EN DANGER QUI N'AURAIT QUE LE CHOIX DE LA FERMETÉ ?**

La Plateforme44 est avant tout un lieu d'émulation et de diffusion des informations entre des acteurs toujours plus nombreux de la coopération avec les Palestiniens. Les dernières associations à avoir vu le jour sont les Amis d'Abu Dis, à Rezé, et le groupe de l'ABJC de Bouguenais qui a développé un secteur très actif de relations militantes avec la Palestine.

C'est à l'aune de ces échanges de terrain que des réflexions politiques générales sont entretenues par les rencontres mensuelles de la Plateforme, et enrichies par des invitations de nombreux intellectuels sous forme de débats publics.

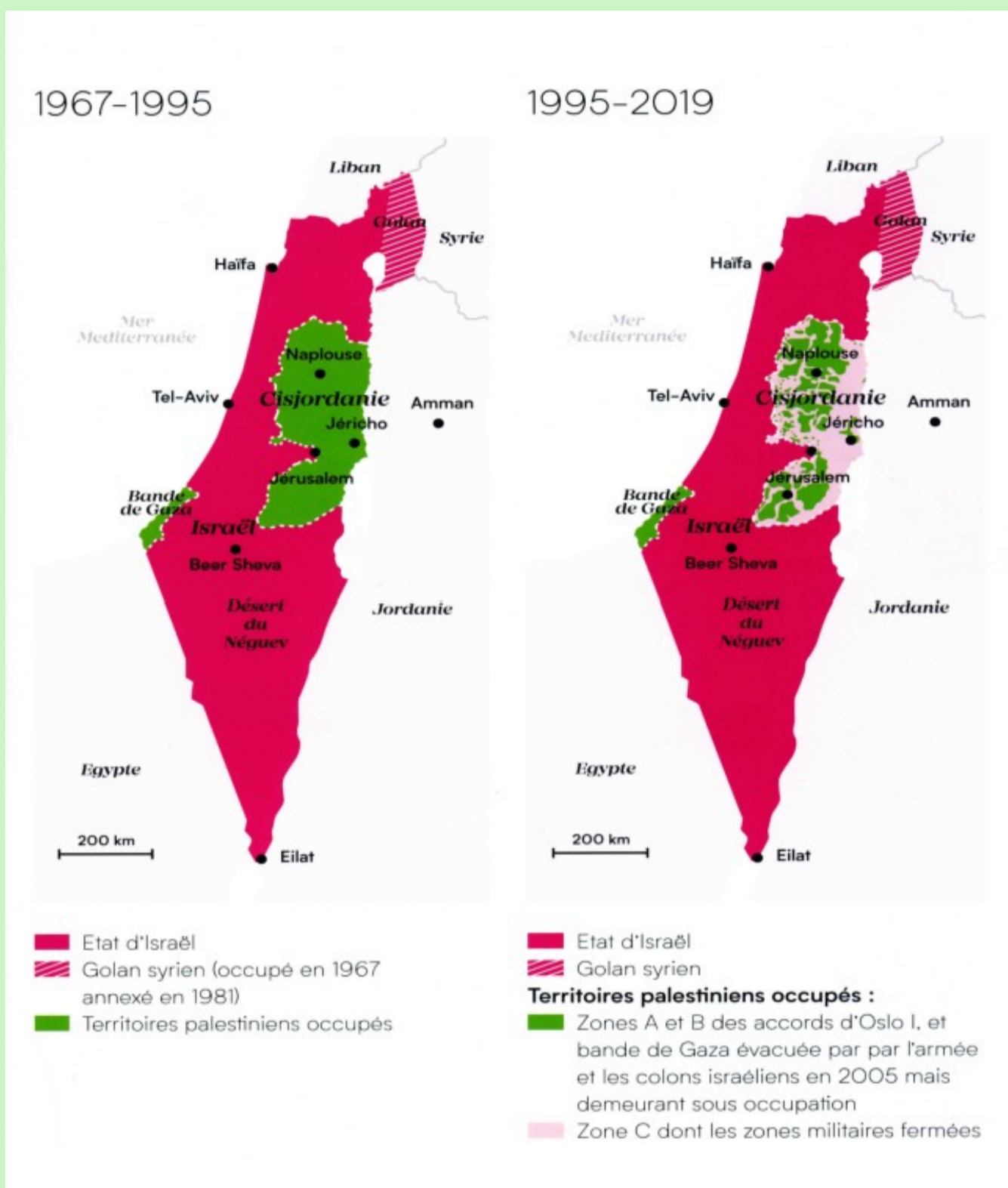
Un axe fort est ainsi repéré par tous les acteurs de la lutte en faveur des Palestiniens, c'est le risque encouru de voir nos luttes, réfléchies et ouvertes, être instrumentalisées par d'obscures et dangereuses rumeurs antisémites répandues par les réseaux sociaux au croisement de l'extrême-droite et d'un certain fanatisme islamiste. Pour pallier ces risques, nos débats et soirées festives sont souvent menés au sein des quartiers éloignés du centre-ville, avec une très grande affluence. Des liens sont ainsi tissés pour démontrer la nature politique et non fantasmagorique de ce combat et veiller à ce que les colères des trolls de l'internet ne s'exportent pas dans la rue.

À des milliers de kilomètres, les peuples de Palestine et d'Israël veulent croire collectivement à l'arrêt des violences. Rares sont les intifadas. L'État israélien est pourtant durablement engagé dans une escalade de violence envers les Palestiniens. Les preuves en sont criantes, et je renvoie à tous les textes des organisations de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine, notamment sur le quotidien des familles palestiniennes séparées par un mur. Je prendrai pour conclure un seul exemple, celui des prisonniers palestiniens. Ils

<sup>1</sup> D'après une brochure éditée en mai 2019 par la Plateforme nationale des ONG pour la Palestine. Toute personne dont le lieu de vie était la Palestine historique (aujourd'hui Israël et le territoire palestinien occupé) et qui a été déplacée de force sans jamais obtenir de réparation pour cela est considérée comme un réfugié palestinien. Selon les estimations, 7,9 millions de Palestiniens sur 12,7 millions seraient réfugiés, dans des camps de Gaza ou de Cisjordanie, ou dans des pays comme La Jordanie, le Liban, la Syrie, l'Irak, etc. Ce statut se transmet de parents à enfants.

sont plus de 5000 dans les prisons israéliennes. Femmes, hommes, enfants. « Malgré les recommandations de l’OMS, des Nations Unies, du Haut-Commissariat aux droits de l’Homme et des experts internationaux, les conditions de détention dans les prisons israéliennes continuent de se dégrader. Des officiers de l’administration pénitentiaire continuent de fouiller les cellules et de compter les détenus cinq fois par jour, sans porter ni combinaisons, ni gants, ni masques de protection. Malgré l’épidémie, les forces d’occupation israéliennes continuent d’arrêter les Palestiniens chez eux, en Cisjordanie, y compris à Jérusalem Est. Le 27 mars, les forces d’occupation israéliennes ont décidé de relâcher 400 prisonniers de droit commun israéliens ; rien n’a été envisagé pour les prisonniers politiques palestiniens », *extrait du communiqué de l’AFPS du 17 avril 2020, date de la journée internationale de solidarité avec les prisonniers palestiniens.*

**L’ÉMIETTEMENT DE LA PALESTINE :**



## TÉMOINS DES INÉGALITÉS ET SOLIDARITÉS EN TEMPS DE CRISE DU COVID

*Sylvie Roudil*

### LES TÉMOINS

**Pour cette tribune j'ai interrogé séparément plusieurs bénévoles et professionnels par téléphone. J'ai ensuite organisé le texte comme un débat qui bien sûr n'a pu avoir lieu du fait du confinement. Ils figurent ici dans l'ordre d'apparition.**

**Annick** : Militante de « Romeurope »<sup>2</sup>, et militante LDH. Le collectif « Romreurope » se bat politiquement pour l'obtention des droits pour les migrants d'Europe de l'Est de culture Rom et leur apporte des aides directes dans les bidonvilles, en particulier pour éviter les expulsions.

**Annie** : Bénévole du collectif « Personne à la rue », et militante LDH. Le collectif « Personne à la rue » a été fondé du fait d'une situation gravissime concernant l'hébergement d'urgence et a repris à son compte la déclaration de Macron « Je ne veux plus personne à la rue » en juillet 2017.

**Pascal** : Bénévole de « L'autre cantine », association créée en 2018 lors de l'arrivée des migrants au square Daviais à Nantes. L'Autre cantine compte 30 coprésidents, 200 bénévoles et distribue 300 repas par jour.

**Pierre-Yves** : Chef d'entreprise d'une agence de communication de 25 salariés à Nantes.

**Olivier** : Maraîcher, emploie 250 personnes dont la moitié de postes à temps partiel occupés en partie par des Roms.

**Claudine** : Comédienne et metteuse en scène, a mis en scène avec le Théâtre d'ici ou d'ailleurs plusieurs pièces dont « Gadjì » autour d'une famille de voyageurs et « À ciel ouvert » sur les discriminations faites aux Roms d'après des témoignages.

**Joseph** : Membre de la permanence à la LdH pour l'accompagnement des migrants dans leurs démarches administratives et juridiques.

**Christine** : Tient également la permanence droit des étrangers de la LdH et est bénévole auprès des migrants mineurs isolés.

### QUI SONT LES SANS-DOMICILE À NANTES ?

À ce jour dans la région de Nantes, 3 000 personnes vivent dans des bidonvilles, des squats ou dans la rue. Ces personnes sans domicile sont françaises ou étrangères, les Roms sont des exilés roumains qui habitent dans des caravanes installées sur des terrains qu'ils occupent sans autorisation.

**Annick** : Quand les Roms s'installent sur un terrain, ils sont expulsables sans procédure dans les 48 premières heures uniquement. Ensuite une procédure officielle avec huissier et référé doit être réalisée. Souvent, les forces de l'ordre viennent menacer les Roms en dehors de la procédure légale, pour les intimider et les pousser dehors. Ils se déplacent sur un nouveau terrain, dont ils seront de nouveau expulsés quelques semaines plus tard, et ils seront contraints de revenir sur le premier terrain. Le maintien des Roms dans une insécurité permanente les empêche de faire des projets et de scolariser les enfants.

**Annie** : Bien souvent, des moyens permettent d'éviter la lourdeur des voies légales, protectrices, pour l'expulsion des terrains occupés par des Roms. S'en suivent des menaces répétées des forces de l'ordre accompagnées de destruction des biens, ou des déclarations d'huissiers signifiant l'impossibilité de délivrer les documents officiels (il arrive que des huissiers s'adressent aux jeunes enfants pour présenter leurs documents officiels, ceux-ci ne savent pas répondre). Les Roms se déplacent sur un nouveau terrain, dont ils seront de nouveau expulsés quelques semaines plus tard.

À Nantes les associations d'aide aux précaires sont très présentes. L'État représenté par le préfet fait le strict minimum. Actuellement, 640 ménages sont à la rue. Nantes propose 400 places pour ces ménages.

### PERMETTRE L'ACCÈS AU LOGEMENT

**Annick** : Une des batailles fondamentales des précaires est d'accéder à un logement. Dans leur majorité, les Roms souhaitent trouver du

<sup>2</sup> <https://www.romeurope.org/cndh-romeurope/> Le Collectif National Droits de l'Homme Romeurope, a pour objet commun le soutien et la défense des droits des personnes originaires d'Europe de l'Est, Roms ou présumées Roms, vivant en bidonville, squat ou autres lieux de survie en France.

travail régulier et des logements sédentaires. Mme Chaïb, sous-préfète pour la Délégation interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement (DIHAL), arrivée depuis quelques mois, a en charge d'impulser le projet de Résorption des Bidonvilles. Ce projet est formalisé à Nantes par le projet de MOUS (maîtrise d'œuvre urbaine) qui avance bien lentement. Dix à quinze pour cent des familles en difficulté sont impliquées dans un parcours d'insertion autour des axes : travail, scolarisation, logement.

**Annie** : Concernant le logement des sans-abris, la mairie collabore à la marge. Le dispositif « Logement d'abord »<sup>3</sup> permet en principe de créer des logements pour les sans-abris mais ce dispositif, signé en 2018, peine à avancer à Nantes. Une collaboration entre la mairie et les associations permet d'acheter la paix sociale.

Des référés logement sont régulièrement engagés auprès du tribunal administratif pour pousser l'administration de l'État à respecter la loi qui stipule que chaque personne qui le demande soit hébergée de façon inconditionnelle. La moitié aboutissent.<sup>4</sup>

## UNE EXPÉRIENCE

**Pierre-Yves** : Je suis à l'origine du projet « bureau du cœur », afin de convaincre les entrepreneurs de proposer un hébergement pour un sans-abri la nuit dans leurs bureaux. Les sans-abris doivent quitter les lieux le matin quand les salariés arrivent. Plus d'une dizaine de chefs d'entreprise sont à ce jour partants pour l'expérience qui a démarré au début de l'année 2020. L'objectif est d'apporter un soutien matériel aux sans-abris et d'aider leur réinsertion sociale. Les sans-abris rencontrent les salariés. Ils échangent. Le dispositif mené avec « St Benoît Labre » est orienté vers l'aide aux personnes qui ne cumulent pas de problèmes personnels lourds comme les addictions ou des maladies psychologiques en plus de la pauvreté.

Dans mon entreprise, l'invité, comme il est nommé dans l'entreprise, est un migrant qui depuis le confinement reste dans l'entreprise même le jour. Cette rencontre est très riche pour l'entreprise, d'ailleurs un de nos collaborateurs a aidé à réaliser un book avec ses travaux de mosaïque.

## QUELS DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES ONT ÉTÉS MIS EN PLACE DEPUIS LA CRISE COVID ?

**Annick** : Avec l'épidémie, la précarité des familles s'est accentuée. Mme Chaïb a mis en place une conférence téléphonique hebdomadaire pour essayer de solutionner les problèmes alimentaires, sanitaires, d'accès à l'eau avec l'ensemble des intervenants : élus, associations, responsables.

**Annie** : Des réunions audio entre les associations de bénévoles ont été organisées dès le début du confinement. L'objet de celles-ci est de faire un point régulier et réfléchir aux interventions spécifiques à réaliser. Malgré les tentatives, il n'a pas été possible de réaliser des réunions audio ou vidéo avec les autorités. La demande prioritaire des associations est d'obtenir des autorités la mise à l'abri des personnes en situation précaire.

**Pascal** : « L'Autre cantine » distribue des repas aux migrants en grande majorité, et quelques SDF français. La demande de repas a augmenté car d'autres associations comme les Restos du Cœur sont fermées, et la mendicité compliquée. Pour la distribution des repas, nous utilisons des masques et des gants, le traçage de délimitations au sol permet de respecter les distances entre personnes. Les migrants ont compris dès le début que la crise était grave.

Les bénévoles de plus de 60 ans n'interviennent plus depuis la crise. C'est le noyau de 20 bénévoles les plus motivés qui réalisent les distributions. Plusieurs nouveaux se sont portés volontaires, et seront recontactés à l'issue de la crise.

L'association fonctionne habituellement avec les dons des particuliers et de la grande distribution. Depuis la crise, les dons des hypers et des grossistes ont augmenté car ils ont une part plus importante d'inventaires.

Ces dons ont permis de créer un nouveau lieu de redistribution « l'Autre hangar » qui distribue des colis alimentaires dans les squats et les bidonvilles.

**Christine** : En temps normal, le jeudi, l'association SJMMIE ( Solidarité Jeunes Mineurs Majeurs Isolés Étrangers), grâce à une douzaine

<sup>3</sup> Le plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme, dit plan Logement d'abord, a pour ambition de diminuer de manière significative le nombre de personnes sans domicile d'ici 2022, en privilégiant des solutions pérennes de retour au logement, plutôt que la multiplication de réponses d'hébergement de court terme. Ce plan est mis en place dans 24 territoires dont Nantes qui s'est porté volontaire.

<sup>4</sup> Articles L. 345-2-2 et L.345-2-3 du Code de l'action sociale et des familles

de bénévoles, dont 5 appartiennent à la LDH, va chercher les denrées alimentaires à la Banque Alimentaire et les distribue à une centaine de jeunes migrants vivant dans les squats de l'agglomération. Avec la fermeture de la Banque alimentaire, la situation risquait d'être dramatique : en effet les jeunes scolarisés confinés ne pouvaient plus bénéficier de la cantine. Le besoin de nourriture était multiplié par deux.

Nous avons alerté le CCAS (centre communal d'action sociale) de Nantes qui a proposé une solution. L'association Aurore a préparé pendant 10 jours les 2 repas quotidiens que nous avons été distribuer dans chaque lieu, puis la banque alimentaire a rouvert.<sup>5</sup>

Les interdictions de déplacement imposées par le confinement sont suivies. Médecins du Monde passe régulièrement dans les squats depuis le confinement et fait de la prévention sanitaire.

**Joseph :** Dans le squat de la rue Moquechien, à côté de Talensac, il y a eu 2 malades. Médecins du Monde est intervenu et les malades ont été isolés dans des logements. Du fait de la promiscuité, rien n'exclut qu'il y ait d'autres cas.

### OÙ EN SONT LES PROCÉDURES ?

**Annick :** Le 11 mars 2020, 70 caravanes de Roms ont été expulsées d'un campement illégal sous le pont de Cheviré. Ils se sont installés à Vertou dans un ancien entrepôt à l'abandon.

Depuis, ils connaissent une paix relative, liée à l'état d'urgence sanitaire. Du fait du confinement, ils ne sont pas expulsables. La municipalité de Vertou, en concertation avec Romeurope, a mis en place quelques aménagements comme 3 WC chimiques. Les Roms entretiennent ces WC, ce qui a été considéré, à juste titre, comme un signe encourageant d'entraide réussie.

Des colis alimentaires et des kits d'hygiène, mais plus de repas préparés, sont distribués par des associations, « Une Famille Un Toit »<sup>6</sup> et « Les Forges » en lien avec le département, une fois par semaine. Les masques sont fournis par « L'Autre cantine » ainsi que des autorisations de déplacement, traduites en roumain.

**Annie :** Un ancien collègue héberge 50 personnes. Ce squat fonctionne de façon autogérée ; c'est le collectif : « La maison du peuple »<sup>7</sup>. Le squat devait être expulsé fin mars, ce qui n'a pas eu lieu à cause de l'état d'urgence. Les autorités ont demandé à la maison du peuple d'héberger 20 personnes supplémentaires, c'est un signe marquant de collaboration entre association et autorités. Quand cela les arrange, les autorités savent se tourner vers les associations.

### COMMENT ONT RÉAGI LES SANS-ABRIS ET LES ROMS ?

**Annie :** Les personnes SDF sont obligées de rester dans la rue pour trouver de la nourriture. « L'Autre Cantine », le secours populaire, les Restos du cœur et d'autres associations continuent à distribuer des repas. Les maraudes se poursuivent. Les personnes SDF dans l'ensemble sont très respectueuses et ne se collent pas aux bénévoles, même si elles ne prennent pas de précautions pour elles-mêmes, leur priorité est de manger.

**Annick :** Certains Roms ont perdu leur travail. Il y a eu un seul cas d'hospitalisation. Les bénévoles sont particulièrement prudents, car ils se rendent compte que le risque est d'apporter le virus de l'extérieur du camp. Le lavage des mains est compliqué car les Roms doivent récupérer de l'eau sur les bouches de secours des pompiers qui sont parfois éloignées du camp, il faut alors faire un détour de plus d'un kilomètre pour s'y rendre, ce qui n'est plus autorisé.

**Olivier :** Au début du confinement, les permanents ont demandé aux Roms de ne plus venir travailler, avec en tête l'idée « les gens qui vivent dans des camps seront plus contaminés » où se mêlait une part de racisme : « les maladies sont transmises par les étrangers ».

En accord avec la direction, nous avons imposé des gestes barrières, principalement la distanciation et l'hygiène. Les exploitants des serres

<sup>5</sup> Les CCAS dépendent des communes et Aurore est financé par l'État à plus de 80 %, c'est un exemple de collaboration associations et État.

<sup>6</sup> Une famille un toit (UFUT44) : <http://www.unefamilleuntoit44.org/fr/> -

Les forges : <https://www.lesforgesmediation.fr/>

<sup>7</sup> La maison du peuple : <https://www.facebook.com/MdPNantes/>

Extraits facebook : « Des personnes sans logements occupent un bâtiment privé ou public inoccupé et sans usage prévu dans une durée convenable. Les ensembles de bâtiments sont vastes, vides et inoccupés. Ils peuvent contenir des espaces de vie, de réunion et de stockage. Les habitants décident le 21 juillet 2019 de créer un collectif d'occupation baptisé Maison du Peuple de Nantes (MdP), qui vise à réaliser une expérience sociale autogérée, et favoriser le lien entre ses membres.

La MdP entend développer le tissu local en s'inscrivant dans la vie du quartier, en proposant des moyens de rencontre, d'entraide, de soutien fraternel et solidaire.

Elle est organisée en Assemblées directes qui décident des modalités de fonctionnement, de sa charte et de ses utilisations. »

ont une forte culture de l'hygiène pour ne pas transmettre de maladie aux plantes. Masques, blouses, lavage des mains sont des habitudes en hiver à l'égard du risque sanitaire envers les plantes. Les mesures de protection se terminent usuellement courant janvier, elles ont été prolongées.

Certaines cultures comme les semis de melons nécessitent que les ouvriers soient très proches, dans ce cas les masques sont utilisés. Sinon, c'est plutôt le respect des distances de sécurité qui est appliqué. Les masques peuvent être contre-productifs, voire facteurs de risque, la transpiration les rend inefficaces, ils peuvent être salis, etc ...

Sur l'ensemble des salariés, il n'y a eu que 4 arrêts maladie avec suspicion de corona dont aucun parmi les personnes travaillant en équipe et les Roms<sup>8</sup>. Le travail s'est poursuivi quasi normalement pour tous.

**Joseph** : Nous avons expliqué aux migrants que l'état d'urgence gelait les procédures administratives et prolongeait la validité de leurs titres de séjour ou récépissés, de l'aide médicale, etc. Les pendules se remettront en marche à l'issue de l'état d'urgence le 24 mai<sup>9</sup>, sauf s'il est prolongé comme prévu de 2 mois.

L'inquiétude et le flou subsistent, et génèrent de l'inquiétude. Par exemple, pour toucher l'aide allouée aux demandeurs d'asile (ADA<sup>10</sup>), les migrants ont une carte de paiement. L'opérateur, en charge du marché public de ces cartes, a programmé l'obsolescence de celles-ci cet été. Les migrants risquent de ne plus pouvoir bénéficier de l'aide puisque la carte sera périmée à partir de septembre.

**Christine** : Les jeunes migrants isolés ne sont pas trop désemparés par la situation actuelle. Ils respectent bien les interdictions de sortie. Bien sûr, pour ceux qui étaient déjà dans une situation psychologique complexe, le confinement est difficile : un des jeunes reste dans son lit la journée entière.

Le début du ramadan va amplifier, de fait, l'isolement par rapport au monde extérieur et les risques de repli sur soi. Même hors confinement, les jeunes migrants mineurs ne sont pas reconnus, pas pris en charge.

## ET L'ÉCOLE ?

**Christine** : Les mineurs migrants isolés sont des adolescents de plus de 15 ans, arrivés en France seuls sans leur famille. En raison du rejet de leur minorité, suite à une évaluation le plus souvent sommaire, ils ne sont pas pris en charge par le Conseil Départemental qui a pour mission de protéger tout mineur en danger. Ils se retrouvent à la rue et sont mis à l'abri, grâce aux associations, dans des squats ou chez des familles hébergeurs. Le rectorat refusant leur inscription dans le public, ils sont en partie scolarisés dans des établissements privés grâce aux dons de citoyens solidaires. Depuis la crise, l'impossibilité d'avoir un accès internet, de disposer de matériel nécessaire, les marginalise par rapport au suivi scolaire dématérialisé.

L'installation dans chaque pavillon à Bouguenais d'un ordinateur par UFUT « Un Famille un Toit », association gestionnaire des lieux, pallie insuffisamment les besoins : 1 pour 13 jeunes. Pour les jeunes migrants, scolarisés à l'école JEM<sup>11</sup>, je fais le relais en imprimant les leçons et exercices envoyés par les enseignants et en les remettant aux jeunes concernés, mais c'est uniquement un pis-aller.

**Annick** : La moitié des enfants roms ne sont pas scolarisés. La loi pourtant oblige l'Éducation Nationale à le faire, mais un délai de 4 mois est nécessaire. Parfois le camp est dissout avant l'expiration de ce délai, une demande réalisée en mai n'est jamais examinée avant la rentrée de septembre. À Nantes, une ville en croissance, les places dans les écoles sont insuffisantes et les enfants sont souvent envoyés loin du camp, les fratries sont séparées. Une scolarisation efficace des enfants roms n'est possible que si les familles peuvent rester à un endroit et ne sont pas expulsées.<sup>12</sup>

8 Note d'un médecin de l'équipe de réanimation du CHU de Nantes : le 11/5/2020 : « après interrogation de toute l'équipe, il y a depuis le début de la crise deux ou trois Roms et une famille de gens du voyage non Roms hospitalisés, et aucun SDF »

9 Et oui la fin du confinement et de l'état d'urgence ne coïncident pas

10 L'ADA est une aide financière allouée aux demandeurs d'asile pendant toute la durée de la procédure d'asile, à compter de l'enregistrement de la demande (204 € mensuels pour une personne seule et 426 € en absence d'hébergement). Les demandeurs d'asile n'ont pas le droit de travailler, sauf si l'OFPRA n'a pas statué sur la demande après 6 mois.

11 JEM : École créée par 2 femmes bénévoles pour apporter une formation aux mineurs isolés ne parlant pas français. Son objectif est de transmettre le minimum de base et d'apprendre le français aux jeunes en vue de les scolariser par la suite dans des lycées publics.

<https://www.laligue44.org/index.php/actualites/actualites-news-infos-fal44-ligue-de-lenseignement-loire-atlantique-nantes/une-ecole-pour-les-jeunes-migrants-isoles/749>

12 Les CEMEA, association nationale de promotion de l'éducation et organisme de formation, appuient les demandes de scolarisation et réalisent les démarches administratives.



## LES ROMS ET LES AUTRES

**Annick** : Les Roms sont souvent pris à parti et désignés responsables de vol par les médias. C'est parfois vrai, et c'est normal de les traduire en justice. Même si d'autres réalisent aussi des larcins, l'opinion publique leur fait porter toute la responsabilité.

**Claudine** : Si les Roms en Roumanie sont sédentaires, en France ils vivent dans des caravanes d'été (données par les bénévoles) souvent vétustes à force d'expulsions. Ceux qui peuvent travailler régulièrement investissent dans des voitures familiales qu'ils bricolent souvent. Certains sont de remarquables mécaniciens, doués de plein d'inventivité pour faire durer le véhicule. Pour avoir côtoyé de jeunes collégien.ne.s Roms, ils ou elles sont très vif.ves, et savent au premier coup d'œil si on les rejette ou si on les accueille. Ils se donnent « l'air méchant », en réalité ils ont plus peur de nous, que nous d'eux ! Cette peur arrive de loin ! De la triste histoire des persécutions et des génocides dont le dernier avec le régime nazi qui a assassiné 500 000 tziganes en Europe. Les régions Moldaves ont été très touchées par ce génocide. On n'efface pas d'un coup de chiffon de telles tragédies, d'autant que le racisme perdure. D'où la nécessité de ne pas oublier leur histoire. C'est ce que raconte la pièce « À ciel ouvert » que nous avons montée. On a toujours peur de ceux qu'on ne connaît pas.

Les Roms comprennent les lois, ils savent comment fonctionne l'assurance chômage en France, certains en profitent.

## LE TRAVAIL

**Joseph & Christine** : Les adultes qui travaillent ne trouvent bien souvent que des emplois non déclarés, ils n'ont pas d'indemnités, et ne peuvent utiliser leurs expériences pour obtenir les papiers. Les livreurs à vélo travaillent sous pseudo. Leur prête-nom leur fournit un vélo et le pseudo pour s'inscrire sur les plateformes, puis prélève, une somme sur la « rémunération » perçue. Un livreur témoigne : pour un travail de 19h à 24h, il a gagné 6 €. <sup>13</sup>

La volonté de travail et d'intégration est très importante.

**Pierre-Yves** : Forcément un lien s'est créé avec Buba, l'invité. J'ai tenté de lui trouver un travail dans son domaine qui est le carrelage et la mosaïque. Cela n'a pas fonctionné car il n'a pas de papier de réfugié. J'ai été surpris en m'adressant à l'administration de l'incommunicabilité et l'absence de réponse humaine, j'ai buté contre un mur. Le dialogue est impossible. Cela me semble, avec ma culture de chef d'entreprise, un non-sens humainement inadmissible. Au minimum, l'administration devrait accepter le dialogue et faire preuve de pédagogie pour expliquer sa position.

## ET APRÈS

**Annie** : Le Covid a permis une prise de conscience, des actions de solidarité ont vu le jour. Les invisibles qui font le ménage et les mal payés qui font vivre la France sont mis à l'honneur. L'opinion publique bouge dans le bon sens.

La loi impose le droit au logement pour tous. Pour obliger notre société à appliquer ce droit, il faut réquisitionner les bâtiments vides et proposer aux propriétaires des indemnités <sup>14</sup>. Le régime du commodat <sup>15</sup> permet de compter sur la capacité des gens à entretenir les logements qu'on leur prête à titre gracieux ; c'est une alternative intéressante. Certaines villes comptent de nombreux logements vides qui appartiennent à l'administration.

Après le confinement, les expulsions reprendront sans doute, en particulier celles qui ont été bloquées à cause de l'état d'urgence comme celle de La maison du peuple.

**Olivier** : L'économie va beaucoup souffrir de la crise du Covid, les entreprises les plus fragiles vont fermer. Il y aura moins d'emplois pour les plus précaires.

Le maraîchage est un secteur d'activité qui répond aux besoins primaires de l'Homme : se nourrir. Il devrait moins souffrir que d'autres

<sup>13</sup> La pratique de travailler avec un pseudo est courante à Nantes. Voir article de Ouest-France : <https://www.ouest-france.fr/monde/migrants/nantes-des-migrants-exploites-livrent-velo-5979249> article de 2018

<sup>14</sup> - L'ordonnance de 1945 stipule que tout local vide depuis plus de six mois dans une ville où il existe « une crise grave du logement » peut être réquisitionné. Le bénéficiaire du logement doit verser « une indemnité d'occupation » au propriétaire dont le montant est fixé par accord amiable ou par voie judiciaire. Le montant est défini en référence aux loyers du marché.

<sup>15</sup>- [https://fr.wikipedia.org/wiki/Pr%C3%AAt\\_%C3%A0\\_usage](https://fr.wikipedia.org/wiki/Pr%C3%AAt_%C3%A0_usage)

secteurs. Ce secteur demande beaucoup de main-d'œuvre, pas nécessairement qualifiée.

Les entreprises qui ont connu des difficultés sont plus sensibles aux individus. Les « invisibles » de la société, les travailleurs les plus précaires seront peut-être plus reconnus ensuite.

**Pascal** : Actuellement, l'accès au travail est plus compliqué, comme l'accès aux droits. Les élans de solidarité sont réels mais risquent de retomber après. Les associations doivent profiter de l'émotion actuelle pour faire part de leurs revendications.

**Joseph** : C'est maintenant qu'il faut demander de régulariser tous les sans-papiers comme au Portugal, même si la régularisation est temporaire dans un premier temps. L'action politique collective des États Généraux des Migrations lancé en 2017 <sup>16</sup> doit être intensifiée.

**Pierre-Yves** : je suis d'une nature optimiste. Je souhaite que la crise sanitaire et économique qui s'annonce, permettra une prise de conscience générale sur le besoin d'une société avec plus d'écologie et tournée vers la justice sociale, valeurs que je prône depuis longtemps. L'économie doit être au service de l'humain.

## ÉCOLE ET BOULOT

**Christine** : Les 2 piliers des précaires « ALLER A L'ÉCOLE – TROUVER UN TRAVAIL »

**Moi** : Je me suis arrêtée devant le camp de Vertou peu après la présentation des premières mesures de dé-confinement. Une femme est venue vers moi avec ses deux enfants, Alexandro et Rachel. Elle ne s'est pas préoccupée de comprendre ce que je faisais là avec mon masque, mon vélo et mon appareil photo, ne m'a demandé ni argent ni nourriture. Elle m'a posé une seule question : « Quand l'école allait-elle reprendre ? ».

## LES COMMUNIQUÉS LOCAUX D'AVRIL

- **Appel à la vigilance**, communiqué de l'Observatoire nantais des libertés (ONL) [À lire ici](#)
- **"Appel de médecins européens: placez les réfugiés des îles grecques en sécurité"**, pétition [À lire ici](#)
- **La Gazette LDH Nantes et pays nantais - n°13 - Avril 2020** [À lire ici](#)
- **Appel pour la mise à l'abri des personnes à la rue**, communiqué de l'Intercollectif personne à la rue ! [À lire ici](#)
- **Le délit de confinement : une stratégie répressive au détriment des plus fragiles ?**, communiqué ONL [À lire ici](#)
- **Vote sur la mise en œuvre de l'application StopCovid**, lettre ouverte de la section à tous les parlementaires de Nantes et du pays nantais [À lire ici](#)

## LES COMMUNIQUÉS DE PRESSE NATIONAUX D'AVRIL

- **COVID-19 : Les gouvernements de la région MENA doivent prendre des mesures urgentes pour protéger la population carcérale** [À lire ici](#)
- **Pour la libération des enfants palestiniens emprisonnés** [À lire ici](#)
- **Le Conseil Constitutionnel renonce** [À lire ici](#)
- **La LDH dans la presse du 27 mars au 2 AVRIL 2020** [À lire ici](#)
- **Du fichage psychiatrique au « casier psychiatrique » !** [À lire ici](#)
- **Sans logis : Le Conseil d'État rejette les demandes des associations attaquant les carences de l'État** [À lire ici](#)
- **Lettre ouverte sur les personnes en situation de précarité** [À lire ici](#)
- **Lettre ouverte sur la situation des enfants en période de confinement** [À lire ici](#)
- **Refus d'inscription à l'école à Mayotte** [À lire ici](#)
- **Demandons des mesures contraignantes pour assurer la protection de tous les MNA dans le contexte de l'épidémie du Covid-19** [À lire ici](#)
- **H&L numéro 189** [À lire ici](#)
- **COVID-19 : Les défenseur-e-s des droits humains emprisonné-e-s doivent être immédiatement libéré-e-s** [À lire ici](#)
- **La crise sanitaire ne justifie pas d'imposer les technologies de surveillance** [À lire ici](#)

<sup>16</sup> <https://eg-migrations.org/>

- **“Sans-logis : L’État abandonne les populations les plus précaires ”** tribune collective publiée dans Libération le 7 avril 2020 [À lire ici](#)
- **Covid-19 : personnes vivant à la rue, dans des squats ou des bidonvilles** [À lire ici](#)
- **European governments must ensure safe and timely access to abortion care during the COVID-19 pandemic** [À lire ici](#)
- **Des masques oui mais à Sceaux seulement !** [À lire ici](#)
- **Halte à la politique répressive du pouvoir algérien Libération inconditionnelle et sans délai de tou-te-s les détenu-e-s du Hirak** [À lire ici](#)
- **La LDH dans la presse du 3 au 9 avril 2020** [À lire ici](#)
- **Usage de la force, placement en garde à vue, fouilles, et nouveau délit lié au non respect du confinement** [À lire ici](#)
- **Pour la prise en charge et le soutien des populations précaires de Mayotte** [À lire ici](#)
- **Pour un respect de l’Etat de droit en matière de verbalisations/amendes** [À lire ici](#)
- **COVID 19 - Ne sacrifions pas les droits humains à la crise sanitaire, communiqué FIDH** [À lire ici](#)
- **Daniel Jacoby nous a quittés** [À lire ici](#)
- **Violents incidents au CRA du Mesnil-Amelot** [À lire ici](#)
- **L’accès à la demande d’asile mis à l’arrêt en Ile-de-France** [À lire ici](#)
- **Aide exceptionnelle en faveur des personnes en situation de précarité : un geste bienvenu mais trop limité** [À lire ici](#)
- **Prud’hommes : les salariés doivent pouvoir défendre leurs droits** [À lire ici](#)
- **La France devrait d’urgence rapatrier une enfant française gravement malade détenue dans un camp du nord-est de la Syrie et les autres enfants français piégés dans cette région** [À lire ici](#)
- **Coup bas contre les droits au recours des étrangers** [À lire ici](#)
- **« L’arrêt de l’accès à l’asile en IDF » : l’urgence sanitaire ne peut pas tout justifier** [À lire ici](#)
- **Les États Généraux des Migrations appellent à la régularisation de toutes les personnes sans-papiers** [À lire ici](#)
- **Enfermement illégal et refoulement toujours d’actualité dans la zone d’attente de Roissy** [À lire ici](#)
- **20 organisations interpellent le Premier ministre pour défendre la liberté d’expression des associations dans les centres de rétention** [À lire ici](#)
- **Le futur doit être différent du passé** [À lire ici](#)
- **Lettre ouverte concernant le vote sur la mise en œuvre de l’application StopCovid** [À lire ici](#)
- **La LDH dans la presse du 17 au 23 avril 2020** [À lire ici](#)
- **Appel du Forum civique européen (FCE): Le futur doit être différent du passé** [À lire ici](#)
- **Les contentieux LDH en lien avec la lutte contre le Covid-19** [À lire ici](#)
- **Palestine/Israël : Face à l’annexion programmée, les ONG tirent la sonnette d’alarme et demandent des actions fortes à l’UE** [À lire ici](#)
- **“Urgence sanitaire, démocratie sous respirateur ?”, tribune de Malik Salemkour publiée sur Mediapart le 27 avril 2020** [À lire ici](#)
- **Un procureur ridicule mais dangereux** [À lire ici](#)
- **“Pour l’indépendance de l’Inspection du travail et la réintégration immédiate d’Anthony Smith” tribune collective publiée sur Libération le 27 avril 2020** [À lire ici](#)
- **Pas d’impunité non plus contre le racisme de policiers** [À lire ici](#)
- **1er Mai 2020 : un monde à reconstruire** [À lire ici](#)

Retrouvez-nous sur <https://site.ldh-france.org/nantes>  
et sur <https://facebook.com/LDH.Nantes>